

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 26 juillet 1974

p.B. 72.9.15.1. -

BRE/SK/RR/AX/KI/LUG/dp/sm

CONFIDENTIELR A P P O R T P O U R L A P E R I O D Edu 22 avril - 26 juillet 1974

(2ème phase CSCE - Genève)

"Package deal"

Depuis la mi-juin, il était apparu clairement qu'aucun progrès substantiel ne pouvait être fait dans les différents organes de la corbeille III avant que la question du préambule de ce chapitre n'ait été réglée. Or, dans ce préambule, on désirait du côté soviétique, établir que tout ce qui se ferait dans les domaines des contacts humains et de l'information devait l'être dans le plein respect des lois et des coutumes de chaque pays. Les Occidentaux se refusaient à introduire cette clause, à leurs yeux restrictive, dans le document. Pour sortir de cette impasse, les pays neutres et non-alignés (Autriche, Chypre, Finlande, Liechtenstein, Malte, Suède, Suisse, Yougoslavie) ont eu l'idée de proposer l'acceptation d'un "package deal" en quatre points dont les grandes lignes sont les suivantes :

Un premier point recouvre le texte d'un préambule de la corbeille III, rédigé par nos soins, sans aucune mention des lois et des coutumes mais qui, dans un dernier considérant, fait référence au plein respect de l'ensemble des dix principes, qui figurent en tête du document de la Conférence.

Dans un second point, un passage du principe de l'égalité souveraine est rédigé, à savoir "les Etats participants . . . res-

./.

- 2 -

pectent le droit de chacun d'entre eux de déterminer ses lois et ses règlements".

Dans le dixième principe, celui de l'exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international, un texte est rédigé au terme duquel "dans l'exercice de leurs droits souverains, dont le droit de déterminer leurs lois et règlements, les Etats participants se conformeront aux obligations juridiques qu'ils ont assumées en vertu du droit international; en outre, ils respecteront et appliqueront les dispositions énoncées dans le(s) document(s) final(s) de la CSCE."

Ces deux éléments établissent un équilibre entre d'une part la libre détermination des lois et règlements, et de l'autre le respect que chaque Etat doit avoir dans l'établissement de ces derniers, de ses obligations assumées en droit international et de celles découlant de la Conférence.

Ces deux points sont les pièces maîtresses du "package deal", les autres étant des mécanismes de procédure qui font en sorte que ce "deal" ne déploiera ses effets que lorsque un certain nombre de textes importants pour les Occidentaux et pour nous seront enregistrés dans la corbeille III.

Pendant trois semaines, les huit pays ont négocié avec l'ensemble des autres délégations et, sans oublier leurs intérêts propres, ont établi un document qui de l'avis de tous est très équilibré. Il est de nature à faire avancer les travaux et apporterait une solution élégante à un problème réel. Au cours de ces négociations, on a pu constater une fois de plus la très étroite coopération de ces huit pays neutres et non-alignés ainsi que sur beaucoup de points la convergence de leurs intérêts. Ce "deal" a été accepté aujourd'hui même par toutes les délégations, sans changement aucun et après comparaison attentive des versions dans toutes les cinq autres langues par rapport à l'original anglais.

Affaire de ChypreCommission I

Les délégations de Yougoslavie et de Roumanie, dans le cadre de la lère commission, ont lu des déclarations condamnant à la fois l'intervention grecque dans les affaires intérieures de Chypre et l'usage de la force fait par la Turquie. A la suite de ces deux pays, une dizaine d'autres, dont notamment la France, l'URSS, la Grèce et la Turquie ainsi que Chypre sont intervenus dans le débat en échangeant, surtout entre ces trois derniers, un certain nombre d'accusations et de contre-accusations. Les quatre pays neutres avaient d'un commun accord décidé de ne pas intervenir dans le débat.

Il s'agissait avant tout pour la Yougoslavie et la Roumanie d'établir le précédent selon lequel cette Conférence ou, le cas échéant, ses suites peuvent débattre de problèmes affectant directement la sécurité des pays participants. Il était important pour ces deux pays dans l'optique de leurs relations avec l'URSS que ce précédent soit établi, car la possibilité d'avoir ce genre de débat constitue, à lui seul, un élément, aussi petit soit-il, de leur sécurité.

\* \* \*

### Unterkommission A (Prinzipien)

Bis zur Abfassung dieses Berichts sind insgesamt fünf Prinzipien provisorisch registriert worden. Ausser den bereits vor Ostern Behandelten (Souveräne Gleichheit, Gewaltverzicht, Unverletzlichkeit der Grenzen), stehen nun auch diejenigen über die "Territoriale Integrität der Staaten" und über die "Friedliche Regelung von Streitfällen" auf dem Papier. Auch sie entsprechen im Aufbau ihren Vorgängern : Eine allgemeine Einleitung wird ergänzt durch einige spezifische Klauseln. Zum Prinzip über die friedliche Regelung von Streitfällen hatte die schweizerische Delegation einen Ergänzungsantrag folgenden Inhalts eingereicht : "Die Teilnehmerstaaten verpflichten sich, nach der Konferenz ein wirksames System zur friedlichen Regelung von Streitfällen im Einklang mit (Titel des Dokuments) auszuarbeiten." Man ist jedoch übereingekommen, über Wortlaut und Platz dieses Textes erst dann zu beraten, wenn das entsprechende Dokument, nämlich die von der schweizerischen Delegation vorgeschlagene Resolution über die Fortsetzung der Arbeiten betreffend ein obligatorisches Streiterledigungssystem, vorliegt. Das 6. Prinzip über die "Nichteinmischung in innere Angelegenheiten" ist weitgehend durchberaten worden. Seine Registrierung kann jedoch erst erfolgen, wenn die die Prinzipien und den 3. Korb betreffenden Verhandlungen (deal) abgeschlossen sind. Auch das 7. Prinzip über die "Achtung der Menschenrechte und Grundfreiheiten, einschliesslich der Gedanken-, Gewissens-, Religions- oder Ueberzeugungsfreiheit" steht seit geraumer Zeit zur Debatte, wird aber bis zu seiner Registrierung noch langer und harter Verhandlungen bedürfen. Dazu hat die schweizerische Delegation schon vor Ostern einen Antrag unterbreitet, der die ausdrückliche Erwähnung der persönlichen Freiheit, einschliesslich des Schutzes vor willkürlicher Verhaftung und des Schutzes der körperlichen und geistigen Integrität, sowie das Verbot der gegen die elementaren Menschenrechte und Grundfreiheiten verstossenden Repressalien zum Ziele hat. Die Erfolgsaussichten dieses Vorschlags sind allerdings in Anbetracht der starken Opposition des Ostblocks nicht allzu gross.

Den Inhalt der bisher registrierten oder in Angriff genommenen Prinzipien kann man zusammenfassend folgendermassen beurteilen : Weitgehend handelt es sich um - und erst noch dürftige - Re- petitionen bereits vorhandener Texte; etwas Neues, ein Durch- bruch, ist nicht zu verzeichnen. Ein sowjetischer Delegierter in Unterkommission A hat sich in einer Sitzung einmal dahingehend geäussert, es gehe darum, den kleinsten gemeinsamen Nenner zu suchen. Besser kann man wahrscheinlich die bisherigen Arbeiten und Ergebnisse dieses Organs nicht charakterisieren. Und gerade jene Delegationen sorgen dafür, dass dieser Nenner so tief wie möglich angesetzt wird, deren Regierungen nie müde werden, die historische Bedeutung und den ausserordentlichen Wert der KSZE zu rühmen.

#### Spezialarbeitsgruppe B

Wie bereits früher erwähnt, ist der sowjetische Vorschlag zu Punkt 21, Satz 1, der Helsinki-Empfehlungen auf zwei generelle, nichtssagende Sätze zusammengeschrumpft und in dieser Form schon vor einiger Zeit provisorisch registriert worden. Vom sieben Punkte umfassenden rumänischen Vorschlag (zu Punkt 21, Satz 2, der Helsinki-Empfehlungen) sind fünf Punkte provisorisch regi- striert. Offen ist insbesondere noch Punkt 3, der das Eindringen und die Stationierung von Truppen auf dem Territorium eines an- deren Staates ohne dessen Zustimmung verbieten möchte und der ver- ständlicherweise bei der Sowjetunion, die für ihre Opposition ausgerechnet die tschechische Delegation zum Sprachrohr auser- sehen hat, keineswegs auf Gegenliebe stösst. Der schweizerische Resolutionsentwurf zur Fortsetzung der Arbeiten betreffend ein obligatorisches Streiterledigungssystem befindet sich nun zwar auch im "Redaktionsstadium", jedoch konnte noch nichts registriert werden. Nach wie vor scheiden sich die Auffassungen der Delega- tionen am Wort "obligatorisch", d.h. daran, ob das Mandat dahin- gehend lauten soll, dass ein "obligatorisches" System auszuarbei- ten wäre. Die schon seit Beginn der Konferenz von den verschie-

- 6 -

denen Delegationen eingenommenen Positionen haben sich nicht geändert und alle bisherigen Kompromissvorschläge sind ohne Erfolg geblieben, weil sie entweder der einen Seite zu bescheiden oder der andern Seite zu anspruchsvoll erschienen sind.

Unterkommission C (militärische Aspekte der Sicherheit  
in Europa)

Einleitend ist festzuhalten, dass sich die Haltung der beiden Allianzsysteme und demzufolge auch diejenige der "N+N-Gruppe" zu den militärischen Aspekten der Sicherheit in Europa auch während der zweiten Redaktionsrunde kaum verändert hat. Sie ist nach wie vor sehr divergierend, allerdings durch geringe Kompromissbereitschaft gekennzeichnet, vor allem was die Frage der vorherigen Ankündigung von grösseren Manövern und Bewegungen anbelangt. Die Frage des Austausches von Beobachtern bei militärischen Manövern konnte weitgehend gelöst werden und zwar dahingehend, dass die Einladung von Beobachtern auf Gegenseitigkeit beruhen müsse, wobei es dem Gastland offensteht, die Anzahl der Beobachter, die Verfahrensweisen und die Bedingungen ihrer Teilnahme (Zeit, Ort, Programm) festzulegen.

Der Stand der Bearbeitung der sogenannten "anderen vertrauensbildenden Massnahmen" kann wie folgt umrissen werden : Man ist sich einig, dass dem verstärkten Austausch von Militärpersonen und Delegationen, vor allem zu Studienzwecken, - auf Gegenseitigkeit - eine gewisse Bedeutung beigemessen werden kann. Dem Vorschlag der "N+N-Gruppe", sich militärischer Aktivitäten zu enthalten, die zu Missverständnissen oder Spannungen führen könnten, wird seitens der WP-Staaten nur geringes Verständnis entgegengebracht. Der schwedische Vorschlag bezüglich der grösseren Offenheit von Verteidigungsausgaben wird nach wie vor von der USSR strikte abgelehnt.

./.

- 7 -

Die - nach Auffassung verschiedener Delegationen - eher ambitionierten Vorstellungen der Autoren des gemeinsamen Vorschlages der sechs neutralen beziehungsweise allianzfreien Länder über die Unteilbarkeit der europäischen Sicherheit, den Zusammenhang von Rüstungsbegrenzung und Abrüstung mit dem politischen Entspannungsprozess, sowie den Wunsch, über die Arbeiten in jenen Foren entsprechend informiert zu werden, an denen diese sechs Länder nicht beteiligt sind oder sein wollen, werden allmählich durch Interventionen sowohl der NATO als auch des WP auf Leerformeln reduziert.

Abschliessend muss festgestellt werden, dass das nach 130 Sitzungen erreichte Resultat sehr bescheiden ist, da es vorerst seitens der USSR am politischen Willen mangeln dürfte, den militärischen Aspekten der Sicherheit einen glaubwürdigen und damit auch vertrauensbildenden Substanzgehalt zu verleihen. Diese These kann im heutigen Zeitpunkt dadurch untermauert werden, dass alle vorgelegten "Draftproposals" von der USSR als unrealistisch gewertet werden, da sie nicht den Sicherheitsinteressen der USSR Rechnung trügen, eines Landes, das neben europäischen auch globale Verpflichtungen habe und aus diesem Grunde sein Staatsgebiet nicht einer indirekten Kontrolle unterziehen lassen wolle und könne, wie man dies mit Hilfe der an der KSZE erzielten Abkommen beabsichtige.

./.

Commission II:

A) Chargée d'élaborer le préambule de l'ensemble des textes relatifs au Chapitre II du Mandat d'Helsinki ("Volet économique"), la Commission II a concentré son travail principalement sur 4 points:

- 1) Etablissement d'un nouvel ordre économique international, fondé sur l'égalité et les intérêts communs de tous les pays en fonction de leur interdépendance économique croissante.
- 2) Développement de la coopération économique intraeuropéenne dans des conditions de réciprocité des avantages et des obligations.
- 3) Prise en considération des intérêts des pays et régions en voie de développement du monde entier, y compris ceux d'Europe.
- 4) Volonté de tirer parti des organisations internationales existantes, en particulier de la Commission économique pour l'Europe (ECE/ONU).

B) A ce jour, seul le point 4 a fait l'objet d'un accord.

Le point 3 soulève le plus de difficultés: les pays en développement (principalement Malte, Chypre, Turquie, Roumanie) cherchent à se faire reconnaître formellement la qualité de "pays en développement d'Europe"; les pays industrialisés s'y opposent, et cette opposition est particulièrement ferme de la part de l'Est, notamment URSS et Hongrie.

Quant au point 2, si l'idée de réciprocité est maintenant quasiment admise, de grosses divergences subsistent au sujet de l'étendue à donner à ce concept.

\* \* \*

Sous-Commission "Echanges commerciaux":

A) Le texte sur les "Dispositions générales en vue de développer le commerce" reste en bonne partie à rédiger. Aucun accord n'est encore intervenu sur les 5 points principaux, soit:

- 1) Etablissement de conditions favorables aux échanges sur la



base d'une réciprocité assurant l'équivalence des avantages et des obligations.

2) Application du traitement de la nation la plus favorisée.

3) Elimination ou réduction progressive des entraves au commerce: cf. restrictions quantitatives.

4) Clause de sauvegarde, en vue de prévenir que les échanges ne soient effectués en des quantités et à des prix menaçant de porter préjudice aux producteurs nationaux (cf. art. XIX du GATT).

5) Accroissement des échanges sur la base d'une plus large diversification géographique.

B) Au titre des "Mesures particulières susceptibles de favoriser les échanges", la rédaction est pratiquement terminée. Cinq textes ont été rédigés:

1) Amélioration de l'échange d'informations commerciales.

2) Promotion des échanges, y compris le marketing (Projet suisse).

3) Harmonisation des normes et prescriptions techniques (Projet suisse).

4) Arbitrage pour les différends commerciaux.

5) Amélioration des contacts d'affaires.

C) Appréciation des résultats acquis: Les 5 textes mentionnés sous B) ci-dessus peuvent être considérés comme satisfaisants: ils sont précis, plus détaillés qu'on ne pouvait l'espérer au début, et marquent un progrès certain par rapport à ce qui avait été fait avant la CSCE, notamment dans le cadre de la Commission Economique pour l'Europe.

\* \* \*

Sous-Commission "Coopération industrielle et projets d'intérêt commun"

A) En "Coopération industrielle", le texte est presque complètement rédigé. Il porte sur les formes et modalités de la coopération, sur les échanges d'informations nécessaires et sur les conditions de mise en oeuvre.

./.

- B) En "Projets d'intérêt commun", le texte est en bonne partie rédigé; il porte sur les ressources énergétiques, les matières premières, les réseaux routiers et les transports multimodes.
- C) Appréciation du résultat acquis: Il est relativement satisfaisant, surtout si l'on considère que le domaine de la coopération industrielle est, au niveau Est-Ouest, un problème très délicat, qui dépasse le cadre commercial traditionnel. Aussi le texte rédigé reflète-t-il le souci de chaque pays de conserver une large liberté d'action.

\* \* \*

Sous-Commission "Coopération scientifique et technique":

- A) La rédaction est aujourd'hui achevée aux 3/4; le texte couvre les formes et méthodes de coopération, les mesures en vue d'éliminer les obstacles existants, et les domaines de coopération possibles. Restent 2 points délicats: la réciprocité des avantages et des obligations dans l'échange d'information, et l'accès des pays en développement aux progrès de la science et de la technique.
- B) Appréciation du résultat acquis: Il peut être jugé satisfaisant. Le texte est assez précis, détaillé - notamment dans l'identification des domaines de coopération - et se caractérise par le souci de couvrir le plus grand nombre d'aspects de la coopération scientifique et technique. Au niveau Est-Ouest, il est sans doute le texte le plus complet rédigé au plan multilatéral.

\* \* \*

Sous-Commission "Environnement":

- A) La rédaction est complètement terminée: Le texte couvre les objectifs, les domaines, et les formes et méthodes de coopération.

- 11 -

- B) Appréciation du résultat acquis: Ici également, le texte rédigé est l'un des plus complets élaborés, en la matière, au niveau multilatéral Est-Ouest. Cela étant, dans la mesure où beaucoup d'organisations internationales s'occupent d'environnement, ce texte reprend divers éléments déjà traités ailleurs; il s'agira, dans sa mise en oeuvre, d'éviter les doubles emplois.

\* \* \*

Sous-Commission "Coopération dans d'autres secteurs":

- A) Transport: La rédaction est quasi terminée. Reste 1 point délicat: l'application de la réciprocité en matière d'utilisation des capacités de transport. Le texte rédigé apparaît satisfaisant, sans pour autant apporter, en la matière, des éléments profondément nouveaux par rapport à l'important travail accompli depuis longtemps au sein du Comité des transports de l'ECE.
- B) Tourisme: Le texte, rédigé actuellement aux 2/3, se limite à des considérations générales sur le développement du tourisme, et n'appelle guère de commentaires.
- C) Formation des cadres: Mêmes remarques que ci-dessus pour "tourisme".
- D) Travailleurs migrants: Le texte est actuellement rédigé aux 2/3. La délégation suisse a fait valoir une réserve générale sur le tout, en attendant qu'un accord intervienne sur le "chapeau" couvrant les divers objectifs.

\* \* \*

./.

- 12 -

Conclusion d'ensemble: D'un point de vue quantitatif, le "volet économique" de la CSCE est aujourd'hui rédigé environ aux 3/4. Les problèmes restants sont essentiellement ceux du Préambule et des "Dispositions générales" sur le commerce (voir ci-dessus): ils touchent à des questions de principe, fondamentalement liées à la différence des systèmes économiques en présence: ils sont bien connus et leur solution éventuelle ne paraît pas principalement dépendre d'une prolongation des longues discussions dont ils sont l'objet à la CSCE depuis 9 mois déjà.

./.

- 13 -

### Commission III

---

La rédaction finale du préambule s'est faite dans l'enceinte des pays auteurs du "package deal" (cf. supra).

### Contacts humains

---

Plus aucun texte n'a été enregistré dans cette sous-commission depuis le 20 mars. Pendant plus de trois mois, la négociation, le plus souvent en dehors des séances officielles, a achoppé sur un texte consacré à la réunion des familles. L'obstruction des pays de l'Est à ce propos a été facilitée par certaines divergences au sein du camp occidental, dues essentiellement à l'attitude fluctuante des représentants de la RFA. Même lorsqu'un texte sur la réunion des familles sera enregistré, il restera encore une partie importante du mandat à couvrir : mariages entre ressortissants de différents pays, et surtout un texte sur la liberté des voyages et des déplacements en général.

### Information

---

Cette sous-commission n'a rien enregistré non plus depuis le mois de mars. Il reste à conclure la négociation d'un texte sur l'accès à l'information écrite, ainsi qu'à entreprendre celle sur la diffusion radio et TV, ainsi que sur les facilités pour les journalistes.

De façon générale, même lorsque l'adoption d'un "package deal" aura levé l'obstacle que constitue le préambule de la 3ème corbeille, les textes opérationnels précités devraient être négociés pour eux-mêmes, sans autre monnaie d'échange que celle qui permettrait aux Occidentaux de retarder voire de bloquer l'enregistrement du préambule avant que des textes satisfaisants ne soient adoptés dans ces domaines. D'autre part, il est à prévoir

./.

qu'en l'absence d'une clause échappatoire dans le préambule, les pays de l'Est s'efforceront comme ils le font dès maintenant d'insérer des clauses restrictives à l'intérieur même des textes opérationnels sur les contacts et l'information. Jusqu'à présent, ces tentatives n'ont pas été couronnées de succès, car les Occidentaux et les neutres préfèrent, lorsqu'il faut choisir, avoir des textes moins forts, moins contraignants, moins explicites, mais sans clause restrictive plutôt que le contraire.

#### Kultur und Bildung

Die frühere Annahme, dass die Arbeit in diesen beiden Unterkommissionen problemloser als in den anderen Bereichen des "dritten Korbes" vor sich gehen würde, hat sich nicht bewahrheitet. Auch hier konnten - von unbedeutenden Ausnahmen abgesehen - seit Ostern keine Texte registriert werden. Die beiden Unterkommissionen folgten dabei nicht nur aus taktischen Gründen dem allgemeinen Arbeitsrhythmus der Organe der Kommission III, sondern stiessen in ihren Beratungen auch auf spezifische Probleme ihrer Themenkreise: In der Unterkommission "Kultur" drehen sich die Diskussionen seit nahezu drei Monaten um den Begriff "Zugang", der - ähnlich wie in der Unterkommission "Information" - von östlicher Seite möglichst restriktiv umschrieben werden soll, während die westlichen und neutralen Delegationen eine weitgehende Oeffnung wünschen. Die Ungewissheit über die genaue Abfassung des einleitenden Textes über "Zugang zu künstlerischen und literarischen Werken" hat bis jetzt jede Einigung über konkrete Massnahmen (Verkauf von Büchern, Kontakte zwischen Autoren und Verlagen etc.) verhindert.

- 15 -

Die Unterkommission "Bildung" hat nahezu die ganze Zeit seit Ostern auf die Redaktion eines Gesamttextes über wissenschaftliche Zusammenarbeit verwendet. Die Schwierigkeit lag vor allem in der lange dauernden Weigerung der USSR, direkte Kontakte zwischen Wissenschaftlern anzuerkennen. Am letzten Tage vor der Sommerpause konnte noch ein einigermaßen befriedigender Text registriert werden, der auch dem Wunsch nach solchen Kontakten Rechnung trägt.

\* \* \*

#### Mittelmeerfragen

Die vom Koordinationsausschuss eingesetzte spezielle Arbeitsgruppe zur Ausarbeitung eines Dokuments über den Mittelmeerraum hat ihre eigentliche Redaktionsarbeit erst vor kurzem aufgenommen, so dass noch keine Texte vorliegen. Grundlage der Arbeit bilden zwei Vorschläge, von denen der eine von Italien, der andere von Jugoslawien in Zusammenarbeit mit Zypern und Malta eingereicht wurden. Die Diskussion dreht sich zur Zeit um die Frage, inwieweit die von der KSZE auszuarbeitenden Prinzipien auch auf Nichtteilnehmerstaaten am Mittelmeer anwendbar seien. Der italienische Text begnügt sich in dieser Beziehung im allgemeinen mit einer Absichtserklärung, während der jugoslawische einen verpflichtenderen Charakter aufweist. Der jugoslawische Vorschlag möchte darüber hinaus auch die vertrauensbildenden Massnahmen im militärischen Bereich auf diesen Raum ausdehnen, was von der Sowjetunion abgelehnt wird. Er enthält sodann eine Reihe von Artikeln wirtschaftlicher Natur, die nach der Sommerpause zur Diskussion stehen werden.

\* \* \*

#### Folgen der KSZE

Angesichts der Stagnation der Konferenzarbeiten - namentlich im "Korb III" - war auch die Diskussion in der Arbeitsgruppe über die Folgen der KSZE in den letzten Wochen unergiebig. Von westlicher

./.

- 16 -

Seite wurde diese Frage sehr dilatorisch behandelt, da unter den gegenwärtigen Umständen keine Delegation ein besonderes Interesse daran bekundete, sich in der Frage der Konferenzfolgen festzulegen. Aus diesem Grunde konnte auch noch kein Beschluss gefasst werden, zur Redaktion überzugehen. Der Wunsch wurde zwar von östlicher Seite vorgebracht, aber ohne allzu grosse Insistenz. Ein entsprechender Beschluss wird erst nach der Sommerpause erfolgen können. Von den vier vorliegenden Vorschlägen (CSSR, Jugoslawien, Dänemark und Finnland) haben diejenigen Jugoslawiens und Finnlands die besten Aussichten, als Redaktionsgrundlage zu dienen.

#### Généralités

Si un mot devait caractériser la période du 22 avril au 26 juillet, c'est celui de stagnation. En effet, forts de leurs succès dans le domaine de l'inviolabilité des frontières, les Soviétiques ne pensaient faire qu'une bouchée des Occidentaux et des neutres au retour des vacances de Pâques. Or, contrairement à leurs espoirs, les pays occidentaux, sous la direction manifeste des Neuf (les Etats-Unis adoptant en la circonstance une position ambiguë), ont fait preuve de patience et de tenacité dans la poursuite de leurs objectifs tant dans la corbeille I que dans la corbeille III.

A la fin de cette période, on a pu constater que, du côté soviétique, on commençait à réaliser qu'il fallait faire des concessions aux Occidentaux et aux neutres et que d'avoir les Etats-Unis de leur côté n'était pas suffisant pour faire échec aux demandes formulées par des pays aussi divers que la France, le Canada, la RFA, la Suisse, les Pays-Bas, la Yougoslavie ou la Roumanie. Chacun de ces pays a un intérêt national à défendre à la Conférence et avec la règle du consensus, il peut en principe à

./.



- 17 -

lui seul bloquer ses résultats. Or, l'Union soviétique continue apparemment à tenir à l'issue heureuse de cette Conférence, si possible à un niveau politique élevé. Dès lors, elle a dû changer de tactique et pour essayer d'avoir la 3ème phase encore cette année, elle s'est résignée à faire quelques concessions dans la corbeille III et dans le domaine des mesures de confiance militaire.

Afin de mieux sérier les problèmes et de présenter aux Soviétiques une liste de demandes tant soit peu organisée et réaliste, les Neuf et leur partenaires de l'OTAN vont pendant ces prochaines semaines établir en quelque sorte un cahier d'exigences minimales sur la base duquel ils négocieront à la reprise. La question se pose pour nous et pour un certain nombre de pays n'appartenant pas aux Neuf ou aux Quinze de nous insérer valablement dans cette négociation au mois de septembre et de connaître à l'avance, si possible, les projets des Occidentaux. La délégation française, en sa qualité de président des Neuf, prendra contact avec nous début septembre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric La Cour", with a long horizontal flourish underneath.